

Relations internationales

REF : DVARI2012033

Signataire : CS/RH

Séance du Conseil Municipal du 22/11/2012

RAPPORTEUR : Christine RATZEL-TOGO

OBJET : Acceptation d'une subvention de 5500 euros accordée par le Ministère de l'Intérieur pour un projet d'électrification dans le cadre du jumelage avec Bouilly (Mauritanie)

EXPOSE :

La ville d'Aubervilliers s'est engagée avec la commune de Bouilly, le Comité de jumelage et l'Association des Bouillyens pour le Développement et l'Insertion dans un projet triennal *d'électrification des principaux équipements de la Commune de Bouilly (école, collège et hôtel de ville de la commune) et l'installation de postes informatiques avec un accès Internet comportant également un volet de formation et d'assurance de maintenance.*

Afin de cofinancer ce projet elle a répondu annuellement, depuis 2011 et renouvelé en 2012, à un appel à projets national de soutien à la coopération du Ministère de l'Intérieur de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, intitulé « Développement solidaire et migrations ».

Le Ministère a répondu favorablement à la demande et a confirmé le 22 octobre 2012 le versement de la deuxième partie de l'aide de 5500 euros. (voir document annexe)

La Commune d'Aubervilliers doit confirmer l'acceptation de cette aide avant le 10 décembre en raison de la clôture annuelle des engagements financiers de l'Etat.

Ainsi, il est demandé au conseil municipal d'accepter la subvention de 5500 euros attribuée par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, pour le projet nommé ci-dessus et de l'inscrire au budget 2013.

Direction Générale adjointe Culture et Vie Locale / Direction de la Vie Associative et des Relations Internationales

Relations internationales

REF : DVARI2012033

Signataire : CS/RH

OBJET : Acceptation d'une subvention de 5500 euros accordée par le Ministère de l'Intérieur pour un projet d'électrification dans le cadre du jumelage avec Bouilly (Mauritanie)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois modifiées n°92-125 du 6 février 1992 et n°95-115 du 4 février 1995 relatives à la coopération et au développement international,

Vu le contrat de jumelage signé entre la Commune d'Aubervilliers et la Commune de Bouilly en Mauritanie le 9 octobre 2004,

Considérant l'attribution d'une subvention de 5500 euros par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ACCEPTE la subvention de 5500 euros du Ministère de l'Intérieur, de l'Outre Mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration.

La somme sera inscrite au budget communal 2013 à l'imputation 002/7471/048.

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 23/11/2012

Publié le : 23/11/2012

Certifié exécutoire le : 23/11/2012

Pour le Maire
L'Adjoint délégué